

## AUTRES TEXTES FONDATEURS



LETTRE DE MOUNIER, PREFET D'ILLE ET VILAINE AU CONSEILLER D'ETAT FOURCROY  
CHARGE DE LA DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

"... Les professeurs du Lycée de Rennes sont probablement nommés dans le moment actuel. J'espère que vous aurez jugé convenable de conserver les anciens professeurs de l'Ecole Centrale : Binet, Germé, Rozais, Robillon et Lesage qui méritent en effet votre confiance par leur moralité et leurs lumières ...

( Saint-Malo , 6 thermidor an 11 )

Le 7 prairial an 11 , Bonaparte, Premier Consul nomme le citoyen Yves Malherbe Procureur Gérant du Lycée de Rennes sur proposition de Despaulx, Chenier, Lorin maire de Rennes, Mounier Préfet d'Ille et Vilaine.

J.Cheniet et R. Despaulx, inspecteurs généraux des études font partie de la commission chargée de l'organisation du Lycée de Rennes.

Le 8 floréal an 11, Chenier est à Rennes . Il écrit : " Le local de l'ancien collège paraît convenable, sauf quelques réparations de peu d'importance et qui n'entraîneront point de délai ... "

Le 14 prairial an 11, le citoyen Delarue est nommé proviseur au Lycée de Rennes et le citoyen Aubin est nommé censeur des études au même lycée .



Citoyen Conseiller d'Etat.

LETTRE DU PREFET AU CONSEILLER D'ETAT CHARGE DE LA DIRECTION ET DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN DATE DU 6 PLUVIOSE AN 12 .

J'ai reçu l'arrêté du Ministre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour faire mettre à la disposition du Lycée les 1500 volumes qui doivent former la Bibliothèque.

Longtemps avant cet arrêté du 8 frimaire dernier le Ministre de l'Intérieur par sa lettre du 29 pluviose an 10, avait autorisé la vente des livres doubles, afin que le produit pût être employé aux ouvrages de réparation et d'entretien qu'il avait reconnu de faire à la Bibliothèque Publique.

L'arrêté du 8 pluviose an 11 a décidé que les bibliothèques de l'Ecole Centrale appartiendraient aux villes.

J'ai fait mettre en ordre celle de la ville de Rennes et elle a été placée dans un autre local.

Ces nouveaux arrangements ont nécessité des frais auxquels doit pourvoir la vente des

livres doubles. Les ouvrages restants n'offriraient pas les moyens suffisants pour fournir les 1500 volumes. Je vais faire transporter à Rennes quelques dépôts de livres restés dans d'autres villes du département : mais il ne sont presque composés que de livres théologiques. J'ai des ressources d'autant plus faibles que les autres départements ne sont plus affectés au Lycée de Rennes.

Salut et Respect  
Mounier

(Archives nationales F/17/7981)



LETTRE DE DELARUE ET AUBIN AU CONSEILLER  
D'ETAT CHARGE DE LA DIRECTION ET DE LA SUR-  
VEILLANCE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



Lettre de Delarue, Proviseur et Aubin, censeur des études au Conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique en date du 28 messidor an XI.

Nous vous devons, Citoyen Conseiller d'Etat, un compte particulier de nos premières observations dans cette ville puisque vous nous avez permis de vous écrire d'abord confidentiellement.

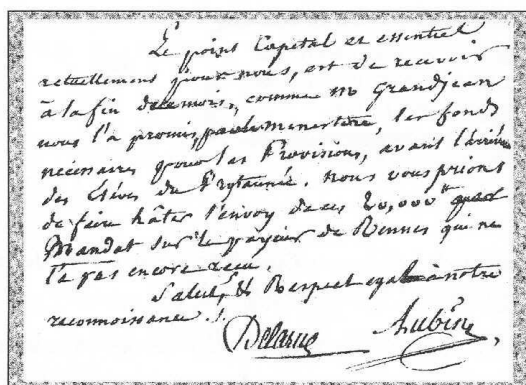
Nous sommes arrivés à Rennes mardi 23 à 4 heures après midi et nous y avons été reçus avec tous les témoignages du désir qu'on avait de nous y posséder pour l'établissement du Lycée.

Le Préfet et le Maire, chez qui nous nous sommes présentés dès le soir même, nous ont fait l'accueil le plus distingué. Le maire nous fit inviter pour le lendemain à dîner; et nous accorda, de concert avec le Préfet, tout le mobilier nécessaire pour notre logement, indépendamment du provisoire que nous y avions trouvé à notre prise de possession qui date de la nuit même où nous couchâmes pour la première fois à Rennes.

Le bâtiment que nous occupons est très vaste et parfaitement disposé pour les lieux d'exercice et le logement des élèves, infirmerie, lingerie, bibliothèque, réfectoires, cuisines, classes diverses, cour, et jardin dont on pourra tirer un grand parti pour les légumes, lorsqu'il sera cultivé; car tout y a souffert de l'abandon et des dégradations, comme les bâtiments qu'on répare depuis longtemps déjà, et où les ouvriers ont encore à travailler 6 semaines ou deux mois, si ils y travaillent journellement. Nous n'avons qu'à nous louer du zèle et de l'activité de l'architecte de la ville à cet égard. C'est M. Binet père du professeur de mathématiques.

Quant au prix des denrées, nous pouvons certifier qu'il dépasse de beaucoup notre attente, et les rapports qu'on en avait faits ; le grain est plus cher qu'à Paris, et bien moins beau ; il s'y vend 4<sup>s</sup> la livre, le beurre commun 18<sup>s</sup> en été et 42<sup>s</sup> en hyver, la viande 10<sup>s</sup>, le cidre 8<sup>s</sup> la pinte, le vin (on n'en boit que de Bordeaux) 1<sup>fr</sup> à 1<sup>fr</sup> 4<sup>s</sup>. Voilà pour le matériel.

Deux mots sur l'Esprit Public : tout le monde paraît désirer ardemment l'ouverture du Lycée ; mais on doute de prospérer par les passionnés (?) volontaires ; outre que la ville est fort



pauvre, sans commerce et sans manufactures, les pensions déjà existantes nous le disputeront à cet égard. Des externes on nous en promet tant et plus. Le temps seul et le succès décideront en notre faveur, si nous répondons au vœu du parti dominant qui est celui des principes passés, pour l'instruction et la morale religieuse, sans cagoterie ni superstition ; comme M. l'Evêque, qui nous a parfaitement accueillis hier, nous le disait en parlant d'un aumônier à choisir.

La cérémonie du 14 juillet s'est faite ici avec pompe et appareil militaires et civils, mais sans fête ni illuminations. Elle a fourni au Préfet, M. Mounier, l'occasion de nous y rendre en costume avec les autorités constituées et le Général de division, La Borde, nous a invités, en le visitant la veille, au banquet des autorités civiles qu'il a rassemblées chez lui ; tandis que le Préfet réunissait de son côté l'Etat major et les principaux officiers militaires.

M. le Préfet nous a ensuite personnellement priés de venir dîner chez lui avec M. Le Maire Lorin, hier et nous nous y sommes rendus avec notre Procureur Gérant, M. Malherbe, qui depuis notre entrée à Rennes, nous a toujours accompagnés, et s'est installé en même temps que nous au Lycée ; c'est un ancien bénédictin fort considéré dans la ville qui l'a nommé pour notre collègue, et dont le caractère modeste et simple s'accommode également de la franchise et de la liberté du nôtre.

Le point capital et essentiel actuellement pour nous, est de recevoir à la fin de ce mois, comme M. Grandjean nous l'a promis, par le ministère, les fonds nécessaires pour les Provisions, avant l'arrivée des élèves du Prytanée. Nous vous prions de faire hâter l'envoi de ces 20000<sup>fr</sup> par mandat sur le payeur de Rennes qui ne l'a pas encore reçu.

Salut et Respect égal à notre reconnaissance.



Delarue Aubin